

### Commission Exécutive Fédérale

30 et 31 Août 2010 COURCELLES

### Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement

- Case 413 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex Tél.: 01 48 18 81 60 Fax.: 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr Email : construction@cgt.fr Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : Philippe CHRISTMANN
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

### Lundi 30 Août 2010

■ Présents : 28 ■ Excusés : 10

### Mardi 31 Août 2010

■ Présents:31 ■ Excusés:11

BRUXELLES

MERCREDI

# Ordre du jour :

- Situation Sociale :
- Préparation Congrès ;
- Accord **Bois**:
- Calendrier CEF 2° trimestre ;
- Propositions de candidatures à PRO BTP.

# SAMEDI SEPTEMB LIBER' EGALI FRATER LES RETRAITES



### Relevé de décisions

### ■ Préparation Congrès :

Le rapport sur la préparation du Congrès 2011\* a été voté pour sa mise en oeuvre à l'unanimité,

- 1 abstention.
- \* A toutes les CEF et ce, jusqu'au Congrès, un point d'avancement sera fait.
- Calendrier CEF (septembre à novembre) : voté à l'unanimité.

### ■ Candidatures PRO BTP :

pour la DR 9 (Normandie - Picardie) votées à l'unanimité.

La CEF s'est prononcée pour les candidatures de **Fabrice LE MEUR** en qualité de Titulaire et **Germain HOUILLEZ** en qualité de Suppléant\*.

\* Ces désignations sont faites à titre provisoire dans l'attente de nouvelles discussions dans les régions.



### Sommaire

### Situation Sociale

E. AUBIN > pages 2 à 7

### Préparation Congrès

P. CHRISTMANN > pages 8 à 13

Calendrier CEF 2° semestre > pages 14



Je vous présenterai cette introduction, une fois n'est pas coutume, en prenant l'agenda connu de la prochaine période mais à rebours et en ne traitant que des principaux sujets qui font l'actualité et pour lesquels nous devons élaborer une stratégie face au besoin de réactivité sur les dossiers.

Je commencerais donc par le 7 octobre, date à laquelle, /

à l'appel de la CSI, les organisations adhérentes sont appelées à participer à la journée de mobilisation autour du travail décent.

Bien entendu, cette notion de travail décent ne prend pas la même signification selon que l'on est en Europe, en Afrique ou en Inde mais nous devons porter cette question qui n'est pas dénuée de sens en France.

Un article du «  $\mathit{Monde}$  » de la semaine dernière mettait l'accent sur les questions montantes dans les pays émergents.

L'environnement, la santé au travail, la précarisation et l'emploi sont pointés. Ce qui n'est finalement pas loin de ce qui se passe en France.

Avec la crise, les revendications face à la dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat se sont multipliées. En Inde, un appel à la grève générale a été lancé pour protester contre l'affaiblissement du code du travail. Les questions liées aux droits syndicaux et des normes sociales sont conflictuelles.

Un rapport de la CSI fait état de 101 syndicalistes tués en 2009 contre 76 l'année d'avant. Les emprisonnements sont courants comme en Iran, au Zimbabwe, en Corée, au Honduras et les violations des droits syndicaux sont nombreuses en Russie, en Egypte, en Turquie ou en Corée du sud.

Sur les questions d'emploi, le travail informel est un fléau. 1,8 milliards de personnes, soit la moitié de la population active mondiale est concernée. Cela accroît la pauvreté, les deux tiers de la population active pourraient se trouver sans contrat de travail et sans protection sociale en 2020.

En France, le dossier des sans-papiers nous indique que nous ne sommes pas épargnés par cette tentative du patronat d'exploiter les populations fragiles.

Il a fallu que la CGT avec 10 autres organisations syndicales et associations mettent l'accent sur leur situation et organisent la riposte pour trouver un début de solution. Je rappelle que le travail illégal représente 4% du PIB. Parmi les résultats à valoriser, il y a ce que les sans-papiers ont obtenu cet été. Un accord a permis les premières remises des titres de séjour en Seine-Saint-Denis la semaine dernière. Cela doit donner confiance dans le syndicalisme et dans la lutte. Au passage, certains ont plus que doublé leur revenu grâce à cet accord.

### Il faut analyser la clé de la réussite. Il a fallu à la fois :

- → La détermination des grévistes,
- → Se fixer un objectif atteignable et concret,
- → Une CGT fermement au côté des salariés en lutte.
- → Une solidarité financière : 200 000 euros ont été collectés.
- → Une unité large puisque ce sont 5 organisations syndicales et 6 associations qui ont porté ce dossier pendant 1 an.

Il va nous falloir suivre la mise en application de cet accord mais d'ores et déjà, de nombreux sans-papiers vont pouvoir travailler dans de meilleures conditions. Pour de bonnes conditions de travail, 1/3 des salariés se disent en situation de souffrance au travail. Dans nos secteurs, certains voudraient se réjouir de la baisse du niveau des accidents du travail, notamment des accidents du travail mortels, c'est oublier bien vite que nous comptabilisons près de 200 morts sur nos chantiers si l'on compte à la fois les salariés relevant du secteur dit en fixe et les intérimaires. Il nous faut aussi mesurer la montée du nombre de maladies professionnelles.

C'est pourquoi nous voulons en faire un débat à notre Congrès de Nantes. Faire vivre notre partenariat avec l'OPPBTP, ce doit être également dans nos objectifs. Nos journées CHSCT des 5 et 6 octobre doivent s'inscrire dans cette perspective, je vous invite donc à assurer la réussite de ces journées. Elles se dérouleront à la veille de la mobilisation sur le travail décent.

Le 29 septembre, à l'appel de la CES, une manifestation est organisée à Bruxelles et dans d'autres capitales d'Europe.

Nous le savons, dans les motivations qui ont conduit le Président de la République à porter cette offensive sur les retraites,

qui n'était pas présentée dans son programme en 2007, il y a aussi les exigences des marchés financiers. Ceux devant qui notre super-Président a choisi de capituler comme les autres dirigeants européens. C'est cette capitulation qui conduit ceux là même, à décider dans leurs pays respectifs, d'imposer à pas de charge différents projets de réformes, plans d'austérités et mesures pour libéraliser encore plus le travail. Cette politique mérite une riposte d'ampleur à l'échelle de l'Europe, ancrée sur les conséquences concrètes vécues par les peuples.

Déjà, un certain nombre de décisions sont annoncées par différents syndicats européens :

- → En Espagne : Les affiliés espagnols de la CES, l'UGT et les Commissions Ouvrières organisent une grève générale le 29 septembre.
- → En Italie : La CGIL et d'autres confédérations organisent des rassemblements.
- → Au Portugal : la CGTP manifeste le 29 septembre contre le plan de rigueur du gouvernement.
- → A Bruxelles: outre les 10 000 manifestants annoncés par la CGT, de nombreux syndicats d'Europe iront manifester à Bruxelles comme, bien sûr, les syndicats Belges (50 000 manifestants sont annoncés), le DGB d'Allemagne ou encore les syndicats du Luxembourg.

Pour notre part, en plus de notre participation à cette manifestation de Bruxelles, pour laquelle les cars déjà commandés représentent environ un tiers de notre objectif de 10 000, nous avons également opté pour l'organisation de manifestations ou rassemblements dans les autres régions non limitrophes.

Il faut ajouter des initiatives prises par des régions frontalières comme par exemple Midi-Pyrénées avec les syndicats espagnols.

Jacques DANDURAND pourra nous faire un point sur les objectifs par département fixés par notre Fédération et d'où on en est des 500 inscriptions visées.

Avant de traiter du 7, je vais pointer le 4 septembre.

Le Président de la République a tenté de déplacer de manière radicale le terrain du débat public et même plus profondément celui des préoccupations populaires. Les annonces qui se sont succédées en matière de nationalité, de droits des person-

nes, au nom d'une « guerre nationale » contre les voyous, pointant en fait du doigt des boucs émissaires, ne sont pas que des opérations de compunication. Elles ébandent quesi les principes

de communication. Elles ébranlent aussi les principes même de notre République, du point de vue de ses valeurs et de sa constitution.

Cette vaste opération de pourrissement du débat public, révèle beaucoup de fébrilité de la part du Président de la République et de sa majorité, soucieux de retrouver au passage quelques forces en lorgnant du côté des électeurs du Front National. Mais il n'est pas exclu que cette opération se retourne contre son auteur.

Comme vous le savez, la CGT a immédiatement réagit par son expression propre et en s'associant à l'appel lancé à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme par une cinquantaine d'organisations et intitulé « face à la politique du pilori liberté égalité fraternité »

Le 4 septembre, les citoyens sont tous appelés à manifester dans les différents rassemblements organisés à travers tout le pays.





## J'en viens maintenant à notre campagne EMPLOI, SALAIRE, RETRAITE.

Pôle emploi dénombre plus de 258 000 postes qui ont disparu en 2009 dans le secteur marchand, dont 168 000 dans l'industrie.

Ce qui lui fait dire qu' « un tel niveau de destructions nettes d'emplois salariés n'avait jamais été observé depuis l'après-guerre ».

53 100 emplois perdus dans la Construction. C'est le résultat d'une politique de l'emploi à la petite semaine menée par le patronat.

Notre Fédération avait demandé à ce que le BTP profite de cette baisse d'activité pour former aux nouveaux métiers liés au Grenelle de l'Environnement et de reconnaître la pénibilité par un départ anticipé.

Je me permets de rappeler que l'étude que nous avons faite sur la pénibilité chiffre le nombre de salariés qui seraient concernés par un départ anticipé à 44 000. Nous n'aurions pas connu ces licenciements si l'on nous avait entendus.

Les salaires: Vous avez eu l'occasion de le vérifier, le patronat a prétexté de la crise pour limiter voire reporter les augmentations de salaire. Quelques conflits ont permis l'obtention de quelques résultats mais globalement, les salariés ne s'y retrouvent pas.

Une étude de l'IGF a pointé le fait qu'en 10 ans, les salaires ont augmenté de 40% alors que la participation et l'intéressement ont eux plus que doublé. C'est un manque à gagner pour les finances publiques et pour le financement de la protection sociale. C'est la preuve que ce mode de rémunération se substitue au salaire. Bien entendu, cela pèse sur le pouvoir d'achat des salariés puisque 47 % des salariés touchent de l'intéressement et de la participation soit moins d'un salarié sur deux.

Elle vient s'ajouter à la perte de pouvoir d'achat liée aux augmentations habituelles du 1er juillet :

- → + 2,5 % de hausse moyenne annoncée par la SNCF sur les trains Corails et TER ;
  - → + 3,9 % de hausse moyenne à la RATP;
  - → + 3,5 % d'augmentation du prix du timbre ;
- → Une hausse du Gaz comprise entre 2 et 4,7 %, suivi de celle de l'électricité de 3% en moyenne ;
- → Même la prime à la casse se retrouve rabotée de 200 €.

J'en viens maintenant aux retraites.

Depuis le 16 juin, nous connaissons le projet de loi qui a été examiné pour avis au Conseil des Ministres du 13 juillet, qui a fait l'objet d'amendement à la marge de la commission sociale de l'Assemblée Nationale fin juillet et qui va maintenant faire l'objet d'un débat parlementaire à compter du 7 septembre.



Comme je le disais plus haut, la préoccupation première de Nicolas SARKOZY et du gouvernement est d'afficher une série de mesures qui visent à donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation.

Selon Christine LAGARDE, qui a tenu une conférence de presse quasi clandestine le 16 juin, « c'est une bonne réforme car elle envoie aux marchés financiers les bons signaux » et de soulever que la France atteindra le seuil des 67 ans 10 ans avant l'Allemagne, les fonds de pension vont adorer ajoutait-elle.

L'aspect social est donc relégué au second plan. Le gouvernement reste sur une approche démographique.

Selon le titre 2 du document d'orientation, il faut répondre à la « véritable cause du déséquilibre de nos régimes de retraite : la démographie. »

La réponse proposée est donc démographique. Elle repose sur des mesures d'âge : report de l'âge légal de départ en retraite et poursuite de l'allongement de la durée des cotisations.



### Pourquoi la CGT refuse les mesures d'âge ?

→ 1 - Elles ne vont pas dans le sens de l'histoire, il s'agirait d'un recul social sans précédent.

Le passage à la retraite à 60 ans en 1982 combiné à une amélioration de l'état de santé a été la reconnaissance pour la majorité des ouvriers et des employés d'un droit à une période conséquente de retraite en pleine santé comme d'autres salariés.



- → 2 La brutalité du processus n'a pas d'équivalent en Europe. C'est en 6 petites années que nous passerions de 60 et 65 ans à 62 et 67 ans.
- → **3** Les salariés ayant commencé à travailler tôt seront les plus touchés avec une durée de cotisations supérieure aux autres salariés. Pour ceux ayant commencé à 18 ans, ce sera 44 ans de cotisations.
- → 4 Le report à 67 ans pour bénéficier du taux plein est très pénalisant pour les femmes qui sont aujourd'hui 28% à devoir travailler jusqu'à 65 ans pour avoir ce taux plein. Demain ce sera 67 ans. Pour celles qui ne le pourront pas, ce sera l'application de la décote et donc une baisse du niveau des pensions pouvant aller jusqu' à 25%, alors que leurs pensions sont toujours inférieures de 30% à celles des hommes.

### Concernant la durée de cotisation et l'espérance de vie :

- → L'espérance de vie à 60 ans qui est l'indicateur le plus pertinent, de 1994 à 2009 a augmenté de 2 ans pour les femmes et de 2,5 ans pour les hommes. Dans le même temps, la durée des cotisations s'est accrue de 2,75 ans soit 150 à 161 trimestres.
- → Les gains d'espérance de vie à 60 ans ont donc été absorbés par l'augmentation de la durée du travail. Alors que le Président de la République avait affirmé sa volonté de ne pas toucher au niveau des pensions, la première des conséquences sera une baisse de leur niveau. Un durcissement des droits à la retraite mène à ce que de plus en plus de salariés n'aient pas le plein de leurs droits et subissent donc la décote.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a montré que le taux de remplacement des revenus d'activité par la retraite baisserait dans des proportions considérables du fait des réformes successives. Le niveau relatif des pensions par rapport aux revenus d'activité chuterait de 25 % dans les prochaines décennies.

### Cette réforme est profondément injuste :

- ightharpoonup 85% des efforts sont demandés aux salariés.
- → 22.6 Milliards d'euros pour les salariés et 4.4 milliards pour les hauts revenus, les revenus du capital et des entreprises.

Elle ne prend pas en compte ce que sont les parcours professionnels chaotiques. Alors que les mesures régressives sont inscrites dans le marbre, les mesures en faveur des salariés sont quant à elles renvoyées à plus tard. Notamment le dispositif spécifique pour les demandeurs d'emploi les plus âgés et les 2 trimestres supplémentaires pour les jeunes au titre du chômage.

### Ce sera la réforme la plus dure d'Europe :

- → Un des niveaux de pension par rapport aux salaires les plus bas d'Europe
- → 54% contre 72% dans les 30 pays de l'OCDE et 74% en Europe. (Niveau moyen de pension comparé au salaire moyen).

### Une indexation défavorable :

→ La France est un des seuls pays avec la Belgique et l'Espagne à s'être calée sur le seul indice des prix pour calculer la pension à la liquidation.

### Une durée de cotisation parmi les plus élevées :

→ La durée de cotisation de 41,5 ans exigée deviendrait l'une des plus longues d'Europe, elle est de 30 ans en Grande Bretagne, 35 ans en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Belgique, 37 ans en Autriche, 40 ans en Suède. L'Allemagne n'atteindrait les 67 ans qu'en 2029 contre 2023 en France.

### L'une des additions les plus lourdes pour les salariés :

→ Pour l'OCDE, la France est parmi les 3 ou 4 pays qui ont mis en œuvre la réforme des retraites la plus régressive. En termes de partage des richesses, les 2 premières réformes (1993-2003) représentent une ponction de 3,2 points du PIB, soit 86 milliards d'euros sur le dos des salariés. L'application de cette réforme conduirait à une nouvelle amputation de 1 point, soit 22 milliards. On est bien sur un choix de société.

### La reconnaissance de la pénibilité :

Dans le projet de loi, seuls des salariés reconnus invalides du fait d'une incapacité permanente de travail d'au moins 20 % bénéficieraient d'une possibilité de départ à ... 60 ans. Le gouvernement n'assure pas un départ anticipé avant 60 ans.

- → Le dispositif écarte 2 types de pénibilité ayant des effets différés sur la santé [environnement agressif et rythmes de travail].
- → Il privilégie une approche complètement individuelle sur un dispositif médicalisé qui écarte toute dimension collective.





Ce dispositif ne répond en rien à l'exigence pour les salariés concernés de pouvoir vivre une retraite en pleine santé comme les autres travailleurs. Il ne concernerait que 1 % des départs à la retraite alors que la CGT estime à au moins 15 % le nombre des personnes qui devraient en bénéficier.

# Carrières longues, ou comment le gouvernement entretient le flou $\dots$ :

→ Lors de la présentation du projet de loi sur les retraites, le Ministre du Travail, Eric WOERTH annonçait : « Concrètement donc, tous les salariés qui ont commencé leur vie professionnelle avant 18 ans continueront à partir à 60 ans, et même 58 ans pour ceux qui ont commencé à 14 ou 15 ans. »

En réalité, l'exposé des motifs indique que « ...dans un souci d'équité, le départ à la retraite restera possible dès 60 ans et sans décote pour les assurés ayant débuté leur carrière très jeune... ».

Comment doit-on comprendre le « dès »?

→ Ce qui est certain, c'est que cette possibilité ne serait accessible qu'à condition d'avoir un nombre de trimestres validés au moins égal à la durée exigée pour chaque génération, majoré de huit trimestres (soit 163+8=171 trimestres (42,75) pour la génération 1951). Si on ajoute que ces trimestres devraient être pour la plupart cotisés, on peut supposer que le nombre d'élus sera plus que limité ...

### L'emploi est le grand absent du projet :

→ Selon le gouvernement, près de la moitié des chômeurs âgés de plus de 55 ans sont toujours au chômage 6 mois après leur licenciement.

Selon l'INSEE, la proportion de chômeurs de longue durée augmente. Ce type de chômage a des répercussions particulièrement néfastes sur l'emploi, étant donné que les chômeurs de longue durée ont du mal à conserver leurs compétences et voient progressivement leur expérience se déprécier.

Par quel miracle le recul de l'âge de la retraite leur permettrait-il de retrouver un emploi ? Il augmenterait leur durée de chômage, les besoins de financement de l'UNEDIC liés aux 62 ans ont été chiffrés par Pôle Emploi à 265 millions d'Euros. Il conduirait nombre d'entre eux à basculer à terme sur des dispositifs relevant des minima sociaux.

Le document d'orientation pointait que le recul de l'âge de la retraite ne pourrait s'envisager sans un dispositif pour les demandeurs d'emploi les plus âgés.



### Qu'en est-il aujourd'hui?

Le recul de l'âge de départ en retraite pourrait bloquer jusqu'à 1 million d'emploi, alors que les jeunes galèrent pour en avoir un.

La focalisation de l'activité sur les 30/50 ans nous permet certes d'avoir l'une des meilleures productivités horaires du monde mais ce n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail.

D'ailleurs, contrairement à ce qui se vérifie dans d'autres pays européens où les seniors sont heureux de travailler, en France, dès qu'ils atteignent l'âge de 50 ans, ils comptent les années qu'il leur reste à travailler avant la retraite.

Nous avons toutes et tous remarqué que la période estivale a été propice à de nombreuses initiatives.

Il faut dire que le succès de la journée du 24 juin a été un élément déterminant et nous permet d'envisager une mobilisation de grande ampleur dès le 7 septembre, dans une configuration totalement unitaire.

Les mobilisations du 13 juillet ont également permis que le gouvernement ne puisse pas passer incognito sa réforme au Conseil des Ministres, même si nous n'attendions pas grand-chose de cette instance pour changer quoique que ce soit du texte présenté ... quant aux commissions parlementaires tenues à huit clos c'est dire combien le gouvernement se sent à l'aise sur ce dossier - n'ont apporté que quelques modifications à la marge.

Notre campagne à sans doute poussé le Ministre du Travail à tenter de donner le change en se fendant d'un courrier adressé la semaine dernière aux organisations syndicales, invitant ceux qui le souhaiteraient, à « apporter des éclairages complémentaires » sur les dossiers de la pénibilité, des carrière longues, et des poly-pensionnés, avant l'ouverture du débat parlementaire.

Reste que l'opinion publique demeure hostile à cette réforme, à son caractère injuste, à la remise en cause des 60 ans, au mépris avec lequel est traité la question de la pénibilité, ou encore celle des inégalités ...

Il faut que tous nos militants mesurent combien cette hostilité persistante des salariés devant le projet gouvernemental, représente, jusqu'ici, un échec de leur campagne idéologique surtout au regard des moyens considérables qu'ils ont déployés. Nous n'y sommes pas pour rien.

Tout cela conforte l'idée qu'on peut faire décidément très fort dans cette rentrée.

A noter que tout cela valide également la stratégie syndicale que la CGT a mise en œuvre jusqu'à présent pour faire monter chaque fois le niveau de la mobilisation.

Les débats vont donc se multiplier dans les prochains jours avec comme première préoccupation :

comment faire s'exprimer massivement, dans la rue et par les arrêts de travail, tout ce capital de colère, d'exigences en matière sociale, de refus des injustices qui s'est encore accumulé ces dernières semaines.

Au point où nous en sommes, la date du 7 est très largement connue. Mais nous le savons, il n'y a aucun automatisme qui permet chez les personnes, de passer d'un état d'esprit à un état de mobilisation, en tout cas dans les mêmes proportions.

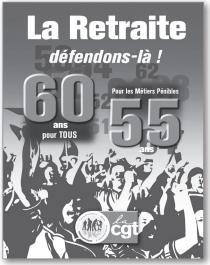
Encore faut il que l'utilité de l'action, la possibilité de gagner des résultats soit perceptible par le plus grand nombre de salariés. Nombreux sont ceux qui pensent encore que de toute façon le gouvernement passera sa réforme et que rien ne le fera reculer. D'ailleurs toute la communication gouvernementale s'emploie à marteler cette affirmation.

Comment donc faire passer l'idée que la mobilisation du 7 septembre peut changer la donne en France, et peut être pas que sur les retraites, mais également sur l'ensemble des sujets sociaux qui préoccupent les salariés en cette rentrée, notamment l'emploi et les salaires.

C'est le débat que je vous propose d'avoir ce matin à notre CEF.

ERIC AUBIN









### Pour la troisième fois, nous allons débattre ensemble de la question de la préparation de notre 1<sup>er</sup> Congrès de la Fédération des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement.

Se répéter, c'est avancer. Remarquez, parfois ce n'est pas plus mal de refaire un zoom en arrière sur les décisions prises ensemble. Ceci étant, dans ce que je vais vous exposer, nous avons tout de même quelques précisions à vous apporter. Nous allons devoir procéder à quelques votes durant cette séance de travail car depuis la précédente CEF de mai - sur la préparation du Congrès - toutes les Commissions se sont déjà réunies une, voire plusieurs fois. De fait et vous l'avez compris, nous aurons donc à traiter plusieurs points en fonction des différentes Commissions.

# Pour mémoire, je reviens donc sur ce que nous avons décidé lors des précédentes CEF :

- → Le lieu : dans la région Loire Atlantique, plus précisément dans la ville de Nantes.
  - → La date : du 10 au 14 janvier 2011.
- → La salle : la Cité des Congrès. (Voilà une première précision car depuis que nous discutons du Congrès je m'évertue à vous dire le Palais des Congrès au lieu de la Cité des Congrès.)
- → Le logo du Congrès : qui depuis quelques mois maintenant ne peut plus échapper à quiconque puisqu'il figure de partout sur nos papiers à entête. [C'est aussi une précision.]

- → Notre mot d'ordre : « une Fédération plus forte au service des salariés », qui d'ailleurs peut être utilisé par nos Syndicats et relais fédéraux et ce, sans aucune modération. (C'est une autre précision.)
- → Nombre de participants : nous avons également arrêté à 350 le nombre de participants à notre Congrès : invités, délégués (environ 250), ainsi que la délégation étrangère (comprise entre 30 à 40 camarades) venant des pays de l'Europe et de l'international plus la Commission Exécutive Fédérale.

# **?** Les deux premières questions que nous avons eu à traiter :

# → 1 - Sur proposition de la Commission des Mandats et Votes de la CEF du 1er juillet, nous avons voté à l'unanimité que :

« le nombre de voix attribué aux délégués sera calculé sur la moyenne des années civiles 2007-2008-2009 » et que « pour les Syndicats nés pendant ou au cours de l'année 2010, les voix seront calculées et arrêtées au 31/12/2010 ».

Pour rappel, toutes les Commissions sont définies ainsi que les camarades participants. Pour certaines elles se sont étoffées.

### → 2 - Les commissions sont les suivantes :

La Commission
du Rapport d'Activité
est pilotée par :
René DE FROMENT
et est composé de :

Christian BLICQ
Yves AMEILBONNE
Christophe SERES
Pascal PARAPEL

8

La Commission
des Résolutions
et du Document
d'Orientation
est pilotée par :
Jean Pascal FRANÇOIS
et est composé de :

Bruno CORNET

Patrick MANGUIN

Laurent ORLICH

Nelly GREGOR

Michel ROQUES

Pascal BOURCIER

La Commission
des Mandats et Votes
est pilotée par :
Jacques VALLET
et est composé de :

Francis ANTOINE

Patrick MERCY

Brigitte ROOS

Xavier COMPERE

La Commission
des Statuts
est pilotée par :
Serge PLECHOT
et est composé de :

Jacques DANDURAND

David BLOCKLET

Lionel CLEMENT

Patrick MERCY

Michel ROQUES

Philippe LOIRAUD

Yves GAUBY

La Commission
des Candidatures
est pilotée par:
Philippe CHRISTMANN
et est composé de:

Gilles LETORT

Frédéric MAU
Ibrahim HOUBIRI

Jean-Luc LESVIGNE

Et depuis la 2° Commission, ont intégré l'équipe:

Brahim BORNI

Stéphane CALMAR

Yves DELATTRE

José BALBOA

Et pour finir si cela va dans le sens des objectifs que nous nous sommes fixés, nous devrions intégrer dans la Commission deux autres camarades femmes.

### La Commission des Candidatures

Nous avons commencé à élargir la Commission des Candidatures à d'autres camarades en respectant le protocole que nous nous étions fixé. A savoir, l'objectif étant d'éviter que cette Commission ne soit pas composée que de membres émanant de la Commission Exécutive Fédérale.

C'est en partie réalisé puisque nous comptons aujourd'hui la présence des camarades :

### → Brahim BORNI

du Syndicat COFELY (département 92),

### → Stéphane CALMAR

qui a en charge pour notre Fédération du suivi de la Branche des Architectes et des Géomètres (département du Puy-de-Dôme)

et enfin, deux autres camarades excusés ce jour :

### → Yves DELATTRE

membre de la Commission de l'UCR (département des Alpes-Maritimes)

### → José BALBOA

qui, quand à lui, est membre de la CEF et a en charge le Syndicat Parisien.

Maintenant, si tout se déroule comme nous le souhaitons, deux autres camarades femmes devraient rejoindre notre Commission.

Nous avons également fixé à onze camarades maximum le nombre de participants pour notre Commission.

Point de retour sur le travail réalisé lors de la première réunion de la Commission et présenté à la CEF de mai. A savoir : proposition du maintient d'une CEF composée de 42 membres et d'une CFC composée de 5 membres.

Nous rappelons que certains camarades de la Commission Exécutive Fédérale et de la Commission Financière de Contrôle seront amenés à sortir de la Commission, soit de façon naturelle compte tenu de leur âge, soit de leur plein gré, et pour d'autres camarades parce malheureusement leur santé ne leur permet pas de continuer.

Et puis, il y a les camarades en absence quasi-permanente et dont nous n'avons pas pu établir de contact. De fait, nous ne connaissons pas la ou les raisons de leur non participation depuis de nombreux mois. Grosso-modo ces premiers critères dits naturels représentent environ 50% de camarades sortants.

Ce pourcentage de membres sortants peut sembler énorme et pourtant au regard de ce qui a été lors de notre 39° Congrès, c'est du quasi pareil.

Le nombre de sortants est à prendre en compte afin de travailler sereinement avec les camarades de la CEF sur le renouvellement, et au maintien de certaines candidatures

Nous allons également devoir travailler de façon très pédagogue avec d'autres camarades qui seront amenés à sortir et sans qu'ils l'aient eux mêmes prévu.

Proposer à un camarade de ne plus représenter sa candidature ne doit en aucun cas être vécu comme une sanction. Notre démarche doit consister entre autre à rappeler certaines règles de vie adoptées au sein de la CGT, notamment sur un des points fondamentaux : celui qu'aucun militant n'est élu à vie ...

Et la durée d'un mandat s'explique par différentes raisons : la responsabilité que l'on nous à confiée, l'âge, l'usure, être un bon militant ne veut pas dire automatiquement être un bon membre de la CEF ...

A propos des critères qui serviront à travailler les candidatures, nous n'allons pas les réinventer puisqu'ils existent déjà pour la plupart. Toutefois, je me permets de rappeler la petite nouveauté présentée à la CEF du 31 Mai 2010 : celle de faire rentrer à la CEF des camarades qui n'ont pas forcément le profil, voir le parcours atypique d'un secrétaire d'une USCBA, URCBA, ou d'un camarade ayant plusieurs années de militantisme.

C'est une démarche novatrice permettant de faire rentrer des jeunes militants (e) et pas seulement dans l'âge. Jeune par un apport de « sang » neuf, qui doit permettre d'impulser, de bousculer voir peut être de travailler autrement ... Nous pensons que cette fourchette « de jeunes » doit être comprise entre 10 et 15 % de nouveaux rentrants.

Ce renouveau, dans une mesure à minimum, ne peut donc donner lieu à un quelconque incident de nature majeur sur les décisions qui seront prises lors des CEF.

Nous nous inscrivons dans le cadre de l'expérimentation. En fonction des décisions prises par les membres de la CEF d'août sur ce point, il nous faudra commencer à réfléchir afin de mettre sur pied des formations adaptées en fonction des différents profils qui composeront la nouvelle CEF. Nous tiendrons de toute évidence compte des besoins recueillis en amont auprès des camarades avec lesquels nous aurons eu, au préalable, des discussions.

Et puis, de cette expérience nous pourrons très vite en tirer les enseignements, puisque comme nous le savons toutes et tous le Congrès de rapprochement avec la Fédération des Verres et Céramiques est prévu de se tenir en 2012.

Pour revenir sur les critères, nous avons repris les classiques pour ne pas dire les traditionnels comme : les femmes, les jeunes, le découpage dans les départements et régions, les différentes ethnies, les catégories salariales, les différentes branches, les groupes, l'Artisanat, la capacité d'être dirigeant.

Toujours en termes de réflexion sur la proposition de candidature donnée par le Syndicat quelconque, je pense qu'il va falloir aller plus loin encore en tenant compte du travail réalisé par le Syndicat lui même en matière de syndicalisation. Surtout si, dans le déroulement de notre Congrès, nous inscrivons au programme le point sur la syndicalisation.

Je pense et cela n'engage que moi, qu'il serait compliqué d'accepter une candidature sans tenir compte de cet éventuel critère.

Parce qu'un Syndicat qui ne fait pas ou ne fait plus de syndiqués est un Syndicat qui stagne. Et qu'on le veuille ou pas, quand ça stagne c'est pas bon, et très vite cela devient tout autre chose que du syndicalisme.

A ce sujet, nous ne manquons pas d'exemples, mais bon, ce n'est pas l'objet de notre réunion.

Toujours dans le cadre des candidatures, nous vous avons remis dans vos chemises la fiche de connaissance des candidatures pour la Commission Exécutive Fédérale et la Commission Financière de Contrôle.

Nous rappellerons dans un courrier d'accompagnement que la candidature doit être présentée par le Syndicat conformément à *l'article 26* des statuts de la FNSCBA. Cette candidature doit recevoir l'aval de l'Union Départementale et, dans la logique des choses, la proposition de candidature doit être portée à la connaissance des USCBA et des URCBA.

Nous avons envoyé à chaque camarade membre de la CEF une feuille sur laquelle nous lui demandons de coucher quelques mots [sur un recto/verso maximum],

retraçant son mandat passé à la CEF durant ces quatre dernières années - pour les camarades de la Construction, et de juin 2009 à cette année - pour les ex camarades du Bois. Nous vous ferons bien évidement la synthèse des retours. A ce jour, nous avons eu cinq retours. Notre souhait étant d'avoir un maximun de retour avant la tenue de notre prochaine commission.

Nous avons décidé également d'aller à la rencontre des camarades des USCBA et des URCBA afin d'impulser et de nous aider à la construction de la liste des candidatures de la prochaine CEF.

Pour cela, nous avons découpé le territoire en quatre avec la répartition suivante :

### Frédéric MAU

Régions allant de la Normandie en passant par l'Aquitaine.

### Ibrahim HOUBIRI

Région Centre.

### Gilles LETORT

Région Nord et Région Parisienne.

### Philippe CHRISTMANN et Brahim BORNI

Région Sud.

Ne soyez pas surpris d'être appelés sur ce point, en même temps, cela donne un vrai rôle politique que l'on attend aussi de nos relais fédéraux que sont les USCBA et URCBA.

Pour finir, je propose de présenter sous forme de slight au Congrès le travail réalisé par notre Commission afin que chacun comprenne bien tout ce qui a été retenu pour la composition de liste.

### La date de la prochaine réunion de la Commission des Candidatures est fixée au 7 Octobre 2010.

Afin de vous aider dans la compréhension et pour avoir de plus amples informations, vous avez la possibilité de vous reporter à *l'Info Fédérale - n° 416 - de mai 2010.* A propos du déroulement de notre Congrès nous vous avons joint dans vos chemises l'ordre du jour qui est soumis également au débat, nous vous demandons juste de pouvoir garder un certaine souplesse dans le déroulement. Place au débat et au vote.

■ PHILIPPE CHRISTMANN

# Projet déroulement Congrès

### Lundi 10 janvier 2011

### 8H30 Accueil des Délégués

# **12H30** Repas

14H30

# Après-Midi

### Ouverture du Congrès Election du Bureau Adoption du déroulement Election Présidence Accueil et Allocution UD 44 Hommage aux disparus

### 15H30 Pause

### 16H00

Rapport d'Ouverture Info sur les modalités de vote Rapport d'activité

### 18H30

Election Présidence

### Mardi 11 janvier 2011

### 9H00

Débat sur Rapport d'activité

### 10H30 Pause

Suite Débat Rapport Commission des Mandats Vote Rapport d'activité

### 12H15

**Election Présidence** 

### 12H30 Repas

### 14H00

Rapport Bilan Financier Rapport CFC Vote Rapport Financier

### 15H45 Pause

Film Activité Internationale Interventions FETBB - IBB Présentation débat Débat

### 18H15

Election Présidence

### Mercredi 12 janvier 2011

### 9H00

Film Santé Travail Présentation débat Table ronde Débat

### 10H30 Pause

Résolution revendicative Débat Vote de la résolution Statut du Salarié

### 12H15

Election Présidence

### 12H30 Repas

### 14H00

Film Vie syndicale relais fédéraux Présentation Débat

### 15H45 Pause

Table ronde Pratiques syndicales Vote résolution

### 18H15

Election Présidence

### Soirée fraternelle

### Jeudi 13 janvier 2011

### 9H00

Présentation des Statuts Débat

### 10H30 Pause

Suite débat Vote des Statuts

### 12H15

Election Présidence

### 12H30 Repas

### 14H00

Rapport Commission des Candidatures Débat Vote

### 15H45 Pause

### 16h15

Réception des anciens Résultat des votes Hommage aux sortants

### 18H30

Election Présidence

### Soirée culturelle

### Vendredi 14 janvier 2011

### 8H00

Réunion CEF
Film du Congrès
Présentation BF
Présentation du Secrétaire
Général et de l'Administrateur

### 10H30 Pause

Intervention de Clôture

### 12H00 Repas



# 3) alendrier 2° semestre **CEF**

| JUILLET |   |       | AOUT |   |       | SEPTEMBRE |   |     | OCTOBRE |   |     | NOVEMBRE |   |       |
|---------|---|-------|------|---|-------|-----------|---|-----|---------|---|-----|----------|---|-------|
| 1       | J | CEF   | 1    | D |       | 1         | М | BF  | 1       | V |     | 1        | L | ferié |
| 2       | V |       | 2    | L |       | 2         | J |     | 2       | S |     | 2        | М | CEC   |
| 3       | S |       | 3    | М |       | 3         | V |     | 3       | D |     | 3        | М | BF    |
| 4       | D |       | 4    | М | BF    | 4         | S |     | 4       | L |     | 4        | J |       |
| 5       | L |       | 5    | J |       | 5         | D |     | 5       | М | CEC | 5        | V |       |
| 6       | М |       | 6    | V |       | 6         | L |     | 6       | М | BF  | 6        | S |       |
| 7       | М | BF    | 7    | S |       | 7         | М | CEC | 7       | J |     | 7        | D |       |
| 8       | J |       | 8    | D |       | 8         | М | BF  | 8       | V |     | 8        | L |       |
| 9       | V |       | 9    | L |       | 9         | J |     | 9       | S |     | 9        | М |       |
| 10      | S |       | 10   | М |       | 10        | V |     | 10      | D |     | 10       | M | BF    |
| 11      | D |       | 11   | М | BF    | 11        | S |     | 11      | L |     | 11       | J | ferié |
| 12      | L |       | 12   | J |       | 12        | D |     | 12      | М |     | 12       | V |       |
| 13      | М |       | 13   | V |       | 13        | L |     | 13      | М | BF  | 13       | S |       |
| 14      | М | ferié | 14   | S |       | 14        | М |     | 14      | J |     | 14       | D |       |
| 15      | J |       | 15   | D | ferié | 15        | М | BF  | 15      | V |     | 15       | L |       |
| 16      | V |       | 16   | L |       | 16        | J |     | 16      | S |     | 16       | М |       |
| 17      | S |       | 17   | М |       | 17        | V |     | 17      | D |     | 17       | M | CCN   |
| 18      | D |       | 18   | М | BF    | 18        | S |     | 18      | L |     | 18       | J | CCN   |
| 19      | L |       | 19   | J |       | 19        | D |     | 19      | М | CEC | 19       | V |       |
| 20      | М |       | 20   | V |       | 20        | L |     | 20      | М | BF  | 20       | S |       |
| 21      | М | BF    | 21   | S |       | 21        | М | CEC | 21      | J |     | 21       | D |       |
| 22      | J |       | 22   | D |       | 22        | М | BF  | 22      | V |     | 22       | L | CEF   |
| 23      | V |       | 23   | L |       | 23        | J |     | 23      | S |     | 23       | M | CEF   |
| 24      | S |       | 24   | М |       | 24        | V |     | 24      | D |     | 24       | M | BF    |
| 25      | D |       | 25   | М | BF    | 25        | S |     | 25      | L | CEF | 25       | J |       |
| 26      | L |       | 26   | J | AG    | 26        | D |     | 26      | М | CEF | 26       | V |       |
| 27      | М |       | 27   | V |       | 27        | L | CEF | 27      | М | BF  | 27       | S |       |
| 28      | М | BF    | 28   | S |       | 28        | М | CEF | 28      | J |     | 28       | D |       |
| 29      | J |       | 29   | D |       | 29        | М | BF  | 29      | V |     | 29       | L |       |
| 30      | V |       | 30   | L | CEF   | 30        | J |     | 30      | S |     | 30       | M | CEC   |
| 31      | S |       | 31   | М | CEF   |           |   |     | 31      | D |     |          |   |       |



**CEC**: Commission Exécutive Confédérale **CEF**: Commission Exécutive Fédérale CCN: Comité Confédéral National

**BF**: Bureau Fédéral **AG**: Assemblée Générale Rentrée



# **C**ollage Marseille ...





# notre intérêt, c'est d'adhérer

| Je souhaite adhérer à la <b>FNSCBA - C</b>  | CGT à la date du :  |  |  |  |  |  |
|---|---|--|--|--|--|--|
| Nom:  | Prénom :  |  |  |  |  |  |
| Adresse:                                    |   |  |  |  |  |  |
| Code Postal :                               | Ville:  |  |  |  |  |  |
| Entreprise (nom et adresse):                |   |  |  |  |  |  |
| Fonction dans l' Entreprise (Ingénieur ou C | adre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé.] : |  |  |  |  |  |
| Téléphone :                                 | Portable :  |  |  |  |  |  |

« Se syndiquer,
« Se syndiquer,
« Se syndiquer,
»
c'est se renforcer »

Bulletin d'adhésion cartonné

Bulletin d'adhésion cartonné

Bulletin d'adhésion quelque

(disponible à la Fédération quelque

soit la quantité demandée !!!)

u à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :



